



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du six décembre 2024, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL,

Absents :

Excusés : Christine DENIS, Claude GOY, Virginie BONNIER, Sonia GILBERT, Marilyne POYARD, Ludovic GOY,

Pouvoirs : Christine DENIS pouvoir à Jean Marc BRUYAS, Claude GOY pouvoir à Fabrice BOUCHUT, Virginie BONNIER pouvoir à Yann MALEYSSON, Sonia GILBERT à Nadine GOUTAGNY, Maryline POYARD pouvoir à Gisèle PIEGAY, Ludovic GOY pouvoir à Pierre CORDIER,

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Jean Marc BRUYAS

Quorum : 9

11 présents – 17 votants

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2024
- **Délibération** : Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents
- **Délibération** : Délégation de compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom du Maire : Maire intéressé
- **Décisions du Maire**
- Fixation des dates des conseils 2025

Questions diverses

- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 14 novembre 2024 **est approuvé à l'unanimité.**

Jean Marc BRUYAS est nommé secrétaire de séance

⇒ Délibérations

N°2024-68 : Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le cdg69 pour le risque « prévoyance » et approbation du montant de la participation financière, ainsi que de ses modalités de versement

Monsieur le Maire informe que, à compter du 1er janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance au bénéfice de leurs agents.

Le cdg69 a déjà conclu une convention de participation sur le volet prévoyance avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) depuis le 1er janvier 2020. Elle prendra fin le 31 décembre 2025. Les textes en vigueur prévoient que les collectivités et établissements publics déjà adhérents peuvent poursuivre leur participation dans les mêmes conditions jusqu'au terme de la convention actuelle. Cependant certains employeurs, notamment parmi les plus petits, ne disposent pas de système de participation à ce jour. C'est pourquoi le cdg69 a mené des négociations avec son partenaire MNT pour offrir aux employeurs ne disposant pas de convention une solution afin de répondre à leur obligation au 1er janvier 2025. Ainsi, un avenant au contrat entre ces deux partenaires a été signé pour permettre aux collectivités concernées d'intégrer la convention de participation prévoyance en cours pour sa dernière année d'exécution, à titre dérogatoire et sous réserve de l'accord de la MNT.

Le cdg69 proposera un nouveau dispositif de financement de la protection sociale complémentaire à partir du 1er janvier 2026 dont la consultation sera lancée courant 2024.

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion au dispositif de protection sociale complémentaire annexée, ainsi que son avenant.

Monsieur le Maire propose :

- de fixer la participation financière de la commune à 7 euros par agent et par mois pour le risque « prévoyance »
- de verser cette participation à tous les agents qui adhéreront au contrat conclu dans le cadre de la convention de participation du cdg69 pour le risque « prévoyance » : titulaires, stagiaires et contractuels, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet ; en activité ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.
- de choisir pour le risque « prévoyance » :
 - le niveau d'option 2 : incapacité de travail : Indemnités journalières et invalidité permanente : rente mensuelle
 - le niveau d'indemnisation 2 : maintien à 95% de la rémunération indiciaire nette (sur la base d'assiette TBI + NBI + RI) pendant la période de demi traitement pour maladie (pour une durée maximale de 3 ans dans la limite de l'âge légal de départ à la retraite en vigueur au moment de la souscription du contrat) et 47,50% du montant du régime indemnitaire
- d'approuver le taux de cotisation fixé à 1,74 % pour le risque prévoyance.

Monsieur le Maire fait part que le Comité social territorial a été sollicité pour avis.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N° 2024- 69 : Délégation de compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom du Maire : Maire intéressé

Monsieur le Maire se retire du conseil dans la mesure où il va être intéressé à titre personnel dans la délivrance d'un dossier d'urbanisme (PC 069 110 24 00012 déposé le 05/11/2024 par le GAEC des Mésanges dont il est gérant) pour des travaux pour l'activité agricole.

Franck ESSERTEL, 1^{er} adjoint, expose au conseil municipal, qu'en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme que « Si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de demande de permis de construire ou de déclaration préalable, soit en son personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ». Il est donc

nécessaire de débattre du projet et de prendre une délibération pour désigner un membre de l'assemblée pour prendre la décision relative à cette demande de permis de construire et tout autre déclaration préalable qui pourrait être déposée par Monsieur le Maire.

Régis GUINAND, adjoint en charge de l'urbanisme, présente le permis de construire déposé par le GAEC des Mésanges qui sera transmis pour avis au service ADS de la CCMDL.

Il est précisé que les services de la CCMDL ont aussi été questionnés sur la voirie concernant le boviduc, ainsi que tout les autres concessionnaires nécessaires (Enedis, assainissement, ...), notamment lié à l'activité agricole.

Au regard des éléments exposés, Régis GUINAND, Président de la commission urbanisme, se propose pour signer la décision relative à la demande de permis de construire n° PC 069 110 24 00012.

Franck ESSERTEL, 1^{er} adjoint, invite le conseil à délibérer.

Approuvé à 14 voix Pour, 1 abstention

(les votes de Monsieur le Maire et son pouvoir n'étant pas exprimés)

⇒ **Dates du Conseil Municipal 2025**

<i>Jeudi 23 janvier</i>	<i>Jeudi 17 juillet</i>
<i>Jeudi 20 février</i>	<i>Jeudi 18 septembre</i>
<i>Jeudi 20 mars (vote budget)</i>	<i>Jeudi 16 octobre</i>
<i>Jeudi 17 avril</i>	<i>Jeudi 13 novembre</i>
<i>Jeudi 22 mai</i>	<i>Jeudi 11 décembre</i>
<i>Jeudi 19 juin</i>	

⇒ **Décisions du Maire du 4^e trimestre.**

Date	Objet	Fournisseur / demandeur / i	Montant HT
4° : marchés publics inférieure à 90 000 € HT faisant objet d'un contrat			
08/10/2024	Remplacement plafonniers en LED Mairie	Lumelec	716,60 €
08/10/2024	Caveau provisoire	PF St Nicolas	1 208,33 €
08/11/2024	Remplacement chauffe eau Salon coiffure	FAURE T & P	876,66 €
24/10/2024	Sel de déneigement	Rock	2 458,50 €
18/11/2024	Sapins Noël	Pépinières Grange	564,00 €
03/12/2024	Réparations dégradations parc Aubépin	THIZY C	912,20 €
6° : contrats assurance et indemnités sinistre			
aout	Contrat pour construction abri local technique		560,00 €
oct	Contrat pour oeuvres d'art		461,00 €
8° : délivrance et reprise de concessions cimetières			
24/07/2024	Reprise concessions terrain commun cimetière Larajasse - cf arrêté 2024-140		
11° : Honoraires avocats, notaires huissiers, experts			
05/09/2024	Constat affichage PC MAM (3 passages)	Huissier Mornant	670,00 €
15° : droits préemptions			
	adresse terrain	Notaire demandeur	décision
11/09/2024	Le Fressin 20 rue des Peupliers 69590 LARAJASSE	THIOLLIER Associés	pas de préemption
16/09/2024	La Broa 69590 LARAJASSE	Greffé du Tribunal Judiciaire	pas de préemption
17/10/2024	Lamure Village 69590 LARAJASSE	Maître Bruno THIOLLIER	pas de préemption
23/10/2024	90 chemin des Frênes et le Fressin 69590 LARAJASSE	Maître Aurélien BLANC	pas de préemption
20/11/2024	Moulin Fulchiron et Bassac	safer	pas de préemption
21/11/2024	64 place du Mazel	TERRANOTA	pas de préemption
22/11/2024	La Broa 69590 LARAJASSE	Greffé du Tribunal Judiciaire	pas de préemption

⇒ **Commissions communales - Points divers.**

- Commission services techniques : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Un agent recruté pour le remplacement d'un agent titulaire pendant un congé maladie
 - Un prestataire est sorti pour déneiger uniquement à Lamure, pas nécessaire sur le reste de la Commune
 - Livraison de sel faite, revoir une autre organisation pour l'année prochaine
 - Nouvelle recherche d'un agent à temps plein sur 2025
 - Toujours en attente pour le tracteur qui n'est toujours pas utilisable

- Commission urbanisme : Compte rendu par Régis GUINAND
 - Permis d'aménager déposé pour le projet de l'ancien stade de foot : gros dossier, instruction aidée par le service ADS de la CCMDL. Commercialisation possible après décision du permis d'aménager (environ 1^{er} trimestre 2025)

- Travaux d'aménagement et de sécurisation de l'Aubépin : Compte rendu par Régis GUINAND
 - Suivi en cours, pas trop d'intempéries.
 - Reprise début janvier en fonction de la météo. La route sera barrée pendant les 15 jours pour éviter de dégrader les travaux réalisés

- Commission finances : compte rendu par Gilles BROSSARD
 - Compte rendu envoyé ce jour de la dernière réunion : avec précision sur l'augmentation croissante des dépenses de fonctionnement. A surveiller sur les années à venir, même si cette année fait encore apparaître un excédent. Notifications reçues de certaines subventions, notamment celle de la Région.
 - Commission finances maintenue en janvier pour discuter des projets de l'année 2025 pour débat en conseil ensuite

- Commission économie :
 - Information de la vente du fonds de commerce du salon de coiffure de Larajasse

- Remarques de Gisèle PIEGAY :
 - Demandes de logement pour la Résidence Séniors ? : quelques personnes sont intéressées et se manifestent en Mairie

- Remarques de Nadine GOUTAGNY
 - Route du Marchizaud : beaucoup d'eau et quand ça gèle des plaques de verglas se forment, donc très dangereux. Voir s'il s'agit d'un problème de chemin bouché, car écoulement de cette eau depuis l'hiver dernier.

- Patrick CHILLET :
 - Chaufferie : gros problème de chaufferie pendant plusieurs jours, de gros désagréments pour les locataires, notamment pour ceux dont le cumulus est relié à la chaufferie et qui n'ont pas eu d'eau chaude en + du chauffage. Des radiateurs ont été distribués en urgence. Accélération d'une installation de chaudière gaz. Présentation par le SYDER fin janvier.
 - Un geste financier sera fait aux locataires, mais compliqué à appliquer au réel. Voir pour un montant forfaitaire.

- Commission culture : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - DRAC : demande de subvention à faire auprès de la Fondation Ste Irénée pour financer les travaux de restauration des statues/tableau, puis validation des devis

- 04 au 06/04/2025 : Festival amateur au théâtre de Coise
 - Marché de Noël en cours à la maison de pays
- Commission tourisme : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Installation prochaine des panneaux touristiques
 - Relance Atelier Graphic pour les tables d'orientation
 - Office tourisme intercommunautaire au 01/01/2025 : intégration de la CCPA et CCVL. Représentation de chaque CCMDL par 3 conseillers. « destination Monts du Lyonnais ». 3 destinations différentes : Monts du lyonnais + Beaujolais + Pilat. Innovateur dans tourisme et handicap
 - Hurongues remis à la baignade : nouvelle étude avec 3 bassins flottants et eaux filtrée par UV. Montant estimé : 3 millions d'€uros. Projet clivant entre les élus. Une réunion spéciale sur ce projet est prévue en conseil communautaire. Les élus du conseil débattront sur ce projet.
Question posée : la décision est-elle uniquement au niveau de la CCMDL ou l'avis des conseils municipaux sera demandé ? Monsieur le Maire fait part qu'il soumettra l'idée de convier les conseillers municipaux à cette réunion de présentation au Président de la CCMDL.
- Commission bâtiments : Compte rendu par Jean Marc BRUYAS
 - Soleil couchant : rénovation de l'appartement terminée.
 - MAM : maçonnerie terminée, charpente livrée, elle devrait être posée avant Noël
 - Résidence séniors : charpente sera posée début d'année
 - Assainissement : demande de reprise du faucardage des roseaux des stations d'épuration de l'Aubépin et du Machizaud dans le contrat CCMDL
 - Participation à la visite du centre de tri proposée par la CCMDL : procédé imposant, visite par les écoles prévues. Pour les élus, visite possible un samedi matin ?
 - Chapelle de la Salette : récupération des bancs existants et rénovation si possible pour les réutiliser. Mise en valeur de 2 pièces en granit retrouvées pendant les travaux : un bénitier + une pierre inscrite
- Compte rendu par Fabrice BOUCHUT
 - Rencontre avec P'oser, maison de retraite et les clubs des anciens (associations qui avaient suivi depuis la genèse du projet) : présentation de la Résidence Séniors et de la salle commune. Règlement intérieur à écrire pour l'utilisation de la salle et la finalisation de l'aménagement reste à construire. La salle sera utilisée pour des animations ciblées sur l'aide à la personne.
 - Réunion à fixer avec la CCMDL pour le covoiturage solidaire.
 - Dégradations sur la commune, Lamure, Larajasse puis dernièrement sur l'Aubépin : tags, casse de mobiliers urbains des WC : dévidoirs, WC cassés, ... depuis quelques mois. Des familles sont reçues avec des jeunes identifiés.
 - Retour sur la suite de la pollution dans la rivière Coise : l'entreprise elle-même s'est dénoncée : un camion qui a eu un problème pour arriver jusqu'au méthaniseur. Mais pas de pollution profonde, ni sur les poissons. Il ne s'agissait pas d'un acte volontaire de pollution de la rivière.
 - Vœux du Maire 04/01/25 : idées à trouver pour l'organisation
 - Panneau pocket mis en place en 2025
 - Bulletins municipaux pourront être distribués pendant les fêtes
 - Participation de 2 élus à l'AG de l'APE Champagnat

Monsieur le Maire donne la parole au public présent à la réunion :

- Une habitante de Larajasse se présente et souhaite évoquer les problèmes d'incivilité qu'ils ont subis depuis quelques semaines : un plot en ciment jeté dans leur cour + dégradation de leur clôture située en bord de route départementale. Elle alerte donc les élus sur une vie nocturne autour de chez elle et demande à pouvoir sécuriser les abords de leur terrain afin d'éviter que d'autres voitures abiment leur clôture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire

Fabrice BOUCHUT



Publié le

Le secrétaire de séance

Jean Marc BRUYAS

